



# Pompes Funèbres SAS M.M.C. GAILLARD

ZI de Chaulaudre 19300 Egletons

SAS au capital de 101 000 €

Siret 815 202 510 000 13 – APE 9603Z – ORIAS 16002513

☎ : 05 55 93 05 30 📠 : 05 55 93 11 15

✉ : mmc.gaillard@orange.fr

Habilitation : 19-0037

## DEVIS ESTIMATIF INHUMATION

N° client : DEVIS

Devis n°0000000850 établi le 03/04/2023

<i>DESIGNATION</i>	<i>Prestations courantes TTC €</i>	<i>Prestations complé- ment. optionnelles TTC €</i>	<i>Frais avancés pour le compte de la famille TTC €</i>	<i>T V A</i>
<b>PREPARATION/ORGANISATION DES OBSEQUES</b>				
<b>Démarches et formalités administratives</b>				
Démarches Administratives	140,00			2
<b>TRANSPORT DU DEFUNT AVANT MISE EN BIÈRE</b>				
<b>Mise à disposition d'un véhicule funéraire avec son équipe</b>				
Mise à disposition d'un véhicule funéraire et son membre d'équipage	150,00			3
<b>Housse mortuaire</b>				
Housse mortuaire	53,00			2
<b>Forfait de transport</b>				
Forfait de transport local sur un rayon de 30 km autour d'Egletons	100,00			3
<b>CERCUEIL ET ACCESSOIRES</b>				
<b>Cercueil</b>				
* Cercueil Lyonnais Langon 22mm Chêne Massif 185 Chêne Massif (22mm) premier Côtés et couvercles moulurés - Teinte chêne patinée Vernis satin - Ornaments zamak vieux bronze 185 cms	949,00			2
<b>Plaque d'identité apposée sur le cercueil</b>				
* Plaque d'identité	40,00			2
<b>Capiton</b>				
Capiton Classique Synthétique	87,00			2

Nota : Les prestations, fournitures et mentions obligatoires sont précédées d'un astérisque(\*). Celles dépendant de la réglementation sont précédées du signe (#).



# Pompes Funèbres SAS M.M.C. GAILLARD

ZI de Chaulandre 19300 Egletons

SAS au capital de 101 000 €

Siret 815 202 510 000 13 – APE 9603Z – ORIAS 16002513

☎ : 05 55 93 05 30 ☎ : 05 55 93 11 15

✉ : mmc.gaillard@orange.fr

Habilitation : 19-0037

## DEVIS ESTIMATIF INHUMATION

N° client : DEVIS

Devis n°0000000850 établi le 03/04/2023

DESIGNATION	Prestations courantes TTC €	Prestations complém. optionnelles TTC €	Frais avancés pour le compte de la famille TTC €	T V A
<b>MISE EN BIÈRE ET FERMETURE DU CERCUEIL</b>				
<b>Personnel</b>				
Mise en bière et fermeture du cercueil	65,00			2
<b>TRANSPORT DU DEFUNT APRES MISE EN BIÈRE</b>				
<b>Forfait de transport</b>				
Forfait de transport local après mise en bière sur un rayon de 30 km autour d'Egletons	100,00			3
<b>CEREMONIE FUNERAIRE</b>				
<b>Véhicule funéraire</b>				
Véhicule funéraire Corbillard	110,00			3
<b>Personnel</b>				
3 Porteurs	261,00			2
<b>Mise à disposition d'un maître de cérémonie</b>				
Mise à disposition d'un maître de cérémonie		105,00		2
<b>INHUMATION</b>				
<b>Ouverture / fermeture de caveau</b>				
Ouverture / fermeture de caveau	300,00			2

Nota : Les prestations, fournitures et mentions obligatoires sont précédées d'un astérisque(\*). Celles dépendant de la réglementation sont précédées du signe (#).

Validité du devis : 1 mois

Taux TVA	MT HT €	MT TVA €	Net à payer €
2 20,00	1666,67	333,33	2000,00
3 10,00	418,18	41,82	460,00
<b>Total</b>	<b>2084,85</b>	<b>375,15</b>	<b>2460,00</b>

Bon pour accord      Signature

CONDITIONS DE VENTE

Vous avez été reçu par Pascale GAILLARD

Les frais d'obsèques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisse d'épargne du défunt dans les limites admises par les règlements en vigueur. Nos conditions de paiement sont impératives. Les pénalités pour retard de paiement seront calculées par application du taux d'intérêt légal augmenté de 5 points ou du taux maximum autorisé par la loi, si celui-ci est inférieur. En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage et de clause pénale une indemnité de 15 % de la somme impayée. Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 euros sera appliquée. En cas de litige le Tribunal du siège est seul compétent.